

## Impuissance et annulation du mariage.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb039\_f0389

SourceBoite\_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Dambre, Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine 1859](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb302968456>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dambre, Ange Louis (? -- ?)

TITRE Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine, par A. Dambre,...

LIEU DE PUBLICATION Gand

DATE 1859/1867

EDITEUR Gand : H. Hoste (et Bruxelles, G. Mayolez) , 1859-1867

386  
Impuissance et annulation du mariage

Les seuls cas de nullité prévue par le

- (code de procédure civile) - l'âge trop jeune  
- la consanguinité  
- le divorce  
- erreur sur la personne

- Difficulté à définir ce qu'est l'erreur sur la personne.

S/ Portalis, et s'agit d'erreur sur la qualité, la fortune, ou la condition ; ou sur la personne m. (séance du 16 Ventose an II)

Dalloz: " Par que l'erreur ou l'erreur nulle il faut qu'elle porte sur l'identité de la personne et l'erreur sur la qualité signifie le créancier qui a acheté pour la qualité d'homme, dans l'ignorance de la personnalité."

Marcade et Demolombe interprètent très large l'erreur sur la qualité

- quant à l'impuissance, Demolombe,

BnF  
MSS

Bayard, Orfila pensent qu'elle est  
1 cas de nullité, Briaud egale<sup>ment</sup>

- sur quelle est une erreur sur la  
renouée

- sur que l'union entre ces 2  
renouées n'est pas intervenue.

Trouchet au Conseil d'Etat: "On n'a pu  
lire de l'impuissance l'objet d'action en nullité,  
etc si ce n'est de la loi est fondé en raison; car  
il n'y a ni moyen de reconnaître avec certitude  
l'impuissance."

De mi Dalloz et Zachariae

A. Dantier. Traité de med.

leg. de. T II. 1860 (9<sup>me</sup> ed)

n° 22. 19